

COMMUNE DE CERON
Canton de MARCIGNY- 71110
CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal du 20 mars 2026

Présents : Michel JULIEN, Claire PALLOT, David UBELMANN, Michèle DIOT, Christiane LOUPIAS, Nicole LAVAL, Tommy-Lee PRUDHOMME, Sébastien LEVIF, Thierry LETELLIER, Julie KADLECSOVICS, Michel GONDARD, S.

Absents excusés : Anaïs POUPON

Absents :

Procurations : Anaïs POUPON donne procuration à Michel JULIEN

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Date convocation : 16 mars 2026

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture de la Charte de l'élu local
- Vote des délégations données au Maire par le Conseil Municipal
- Vote des indemnités de fonctions
- Détermination des commissions internes et de leurs membres
- Élections des représentants dans les syndicats de communes : SPANC, SIVOM, SYDESL, SIEL, Office de tourisme, commission école, correspondant défense
- Vote du droit à la formation
- Questions et informations diverses

Secrétaire de séance : Julie KADLECSOVICS

Ouverture de la séance à 20h00 par Michel GONDARD

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2026 :

Julie KADLECSOVICS énonce les cinq points finaux non développés. Tout ce qui se dit doit être écrit.
Le Conseil Municipal approuve à 1 abstention, 1 contre, 9 pour, le procès-verbal du 6 mars 2026

- Pour : Michel JULIEN, Claire PALLOT, Christiane LOUPIAS, Michèle DIOT, Nicole LAVAL, Anaïs POUPON, David UBELMANN, Sébastien LEVIF, Tommy-Lee PRUDHOMME
- Contre : Julie KADLECSOVICS
- Abstention : Thierry LETELLIER

Thierry LETELLIER demande un tour de table.

➤ Élection du Maire :

Michel GONDARD demande à Madame DIOT (la plus âgée) de présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau maire.

Madame DIOT refait l'appel.

La secrétaire générale de mairie donne lecture du CGCT code électoral.

Les assesseurs sont les deux plus jeunes conseillers soit Tommy-Lee PRUDHOMME et Sébastien LEVIF.

Madame DIOT demande qui se présente comme Maire ?

Michel JULIEN et Julie KADLECSOVICS se présentent comme maire.

Appel des conseillers pour voter.

11 enveloppes.

Résultat :

- Michel JULIEN : 8
- Julie KADLECSOVICS : 2
- Nul : 1

Michel JULIEN élu au 1^{er} tour à la majorité, il est installé.

Michel JULIEN remercie pour l'engagement et la détermination pendant la campagne. Il faut prendre le temps de s'écouter et de s'organiser. Il indique que tout le monde peut s'exprimer dans le respect de tous. Le guide du Maire à 704 pages.

➤ Détermination du nombre d'adjoints :

La secrétaire générale de mairie donne lecture du CGCT : maximum 3 adjoints.

Le Conseil Municipal détermine à l'unanimité que le nombre d'adjoints sera de deux.

-
- Pour : Michel JULIEN, Claire PALLOT, Christiane LOUPIAS, Michèle DIOT, Nicole LAVAL, Anais POUPON, David UBELMANN, Sébastien LEVIF, Tommy-Lee PRUDHOMME, Thierry LETTELIER, Julie KADLECSOVICS
- Contre :
- Abstention :

➤ Election des adjoints :

Liste des candidats : Claire PALLOT et David UBELMANN

Appel des conseillers pour le vote.

11 enveloppes

Liste Claire PALLOT : 9 voix

Bulletins blancs : 2

Les adjoints sont immédiatement installés : Claire PALLOT et David UBELMANN

Clos à 20h42

2 exemplaires signés : la plus âgée, le maire, les 2 assesseurs, la secrétaire

➤ Lecture de la Charte de l' élu local :

Monsieur le Maire lit la chartre de l' élu local puis la distribue à chaque conseiller.

➤ Liste des conseillers communautaires :

- Les deux premiers de la liste : Michel JULIEN et Claire PALLOT
- Les deux suppléants : David UBELMANN et Michèle DIOT

➤ Délégations données au Maire :

Lecture par Michel JULIEN.

Vote à main levée :

- Tarif : 50 €
- Crédit : 500 €
- Ligne comptable : 10 000 €
- Assurance

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

- Pour : Michel JULIEN, Claire PALLOT, Christiane LOUPIAS, Michèle DIOT, Nicole LAVAL, Anaïs POUPON, David UBELMANN, Sébastien LEVIF, Tommy-Lee PRUDHOMME, Thierry LETELLIER, Julie KADLECISOVICS
- Contre :
- Abstention :

➤ Vote des indemnités de fonction :

Les indemnités de fonction sont de 1 155.06 € pour le Maire et 447.64 € pour les adjoints.

Monsieur Thierry LETELLIER prend la parole : allouer une indemnité à tous les membres, légalement partagée ou mettre l'équivalent d'un 3^{ème} adjoint pour les conseillers délégués. Cela permet la fidélisation et l'assiduité. Des personnes ont des missions propres, rémunérées. Les conseillers ont aussi des contraintes. Le conseil municipal a trois mois pour voter les indemnités sauf pour le Maire. Cela mérite un débat ou un vote.

Monsieur Michel JULIEN répond qu'il n'est pas opposé, que c'est une nouveauté et que le conseil a le temps d'en parler.

Monsieur Thierry LETELLIER affirme que cela s'est fait ailleurs. Le conseiller peut se déplacer. Il avait proposé cela à son équipe.

Monsieur Michel JULIEN propose de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil. La règle pour Céron est supérieure à 2 499.21 € (=maire+3 adjoints).

Monsieur Thierry LETELLIER dit que cela représente environ 50 € par conseiller, ce n'est pas beaucoup mais pas rien.

Vote pour le Maire :

Monsieur Michel JULIEN on reparle du reste et on vote.

➤ Commissions internes et membres des syndicats :

Monsieur Michel JULIEN présente un tableau. Ce sont des propositions.

Quatre a décidé aujourd'hui car commissions très vite

Nom du syndicat	Titulaires	Suppléants
SPANC	Tommy-Lee PRUDHOMME	Sébastien LEVIF
SIESL	Michel JULIEN et Christiane LOUPIAS	David UBELMANN et Claire PALLOT
SYDESL	Thierry LETELLIER et David UBELMANN	Sébastien LEVIF
SIVOM Arçon Urbise	Michel JULIEN et Sébastien LEVIF	Julie KADLECISOVICS et David UBELMANN

Se revoir sur le reste, urgence fait.

Monsieur Thierry LETELLIER demande de prendre le temps pour expliquer, quand ? avant de décider.

➤ Communauté de Communes :

- Délégués à l'Office du tourisme : Thierry LETELLIER et Julie KADLECISOVICS
- Délégués SIAH-OPAH : Michèle DIOT et ?

- Vote du droit à l'information :
Il y a 1% prélevé sur les indemnités perçues.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

- Pour : Michel JULIEN, Claire PALLOT, Christiane LOUPIAS, Michèle DIOT, Nicole LAVAL, Anaïs POUPON, David UBELMANN, Sébastien LEVIF, Tommy-Lee PRUDHOMME, Thierry LETTELIER, Julie KADLECSOVICS
- Contre :
- Abstention :

- RGPD :

Le RGPD est distribué et à remplir

- Question :

Madame Julie KADLECSOVICS demande s'il y a un règlement interne.
La réponse est non.

Fin de la séance : 22h00

A Céron, le 30 mars 2026
Le Maire, Michel JULIEN

La secrétaire de séance,
Julie KADLECSOVICS